

Naima Salhi comparaitra mardi devant le juge d'instruction

L'ex-députée Naima Salhi comparaitra mardi 7 décembre devant le juge d'instruction auprès du tribunal de Cherraga à Alger, indique le journal Echourouk.

Elle est poursuivie pour deux affaires différentes. Première concerne la plainte déposée par l'activiste Mourad Amiri pour diffamation et atteinte à l'unité nationale. Quant à la deuxième, elle est déposée par un avocat de Tizi Ouzou. Il accuse l'ex-député de diffusion des messages haineux, incitation à la violence et au meurtre. En tout, elle sera interrogée sur cinq chefs d'inculpations.

Lire aussi : Naima Salhi commente sa convocation par le juge d'instruction

Dans [une vidéo](#) postée sur les réseaux sociaux, Naima Salhi a nié avoir porté atteinte à l'unité nationale. Elle affirme qu'elle a juste riposté aux attaques qu'elles la ciblaient.

Pour rappel, toutes les tentatives menées depuis 2019, pour obtenir la levée de l'immunité parlementaire à Naima Salhi n'ont pas abouti. Il aurait fallu la dissolution de l'APN pour que la justice accepte de convoquer l'ex-députée.

Cette dernière publiait depuis 2018, des contenus racistes et haineux envers les Kabyles et la Kabylie. Ses activités ont atteint des niveaux inégalés durant en 2019.